



Contrat de professionnalisation : quelles aides pour le salarié ?

Par **Ker111**, le **01/03/2018** à **13:33**

Bonjour,

Je vais signer un contrat de professionnalisation qui m'oblige:

- à déménager de Toulouse à Lyon
- à me déplacer à Paris toutes les mois pour les cours en organisme de formation.

Je sors d'un RSA, j'ai plus de 45 ans. Comment puis-je être aidé pour mon hébergement temporaire à Lyon, le temps de trouver un logement ? Ai-je également droit à un soutien pour mes déplacements ? Enfin, quel organisme peut se porter caution auprès d'un futur propriétaire ?

Merci d'avance pour tout élément d'information.

K

Par **P.M.**, le **01/03/2018** à **16:05**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

Pour une aide à la mobilité, il faudrait voir avec l'organisme qui vous versait le RSA...

Pour la caution, je vous propose [ce dossier](#)...

Par **Ker111**, le **02/03/2018** à **11:54**

Merci pour votre réponse.

Par **DRH France**, le **02/03/2018** à **14:41**

Bonjour,

Vous pouvez voir avec Pôle Emploi. Voir ce dossier :

<https://www.aide-sociale.fr/nouvelle-aide-mobilite/>

Bien cordialement.

Par **P.M.**, le **02/03/2018** à **14:55**

Bonjour,

Comme vous étiez au RSA, je vous conseillerais de voir d'abord avec le Conseil départemental et/ou la CAF qui je pense vous le versait...

Par **Ker111**, le **02/03/2018** à **16:07**

J'ai pris RV. Merci pour les pistes !